

## BUREAU DU CLIS

### REUNION DU 14 avril 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. André MOUROT, CEDRA.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 28 février 2005.

Le compte-rendu est approuvé sans observation. Il est précisé que les interventions des membres du CLIS lors des auditions de l'OPECST seront communiquées. Il est également confirmé que l'ANDRA a répondu au courrier de M. FRANVILLE, à qui la réponse a été transmise via le CLIS.

M. JAQUET indique que les trois organismes sollicités pour être membres du CLIS ont répondu favorablement et ont désigné leur représentant : M. Michel THOMAS pour la Fédération meusienne de la Chasse, M. Michel REMOND pour la Fédération haut-marnaise de la Pêche, et M. Francis VANSOEN pour la CGC Meuse. Les collègues des associations et des syndicats se sont ensuite réunis pour désigner chacun un représentant au bureau, le premier désignant M. KAISER, le second, faute de quorum, repoussant cette formalité à la prochaine réunion plénière. M. KAISER

indique que son association veut représenter une opposition ferme mais constructive au projet de stockage. Par ailleurs, M. LHERITIER continue de représenter la Chambre des Métiers de la Meuse.

## 2) Projet de Lettre du CLIS.

M. FERNBACH rappelle que cette Lettre, portant sur le rapport de l'IEER, s'adresse à un large public et que son contenu est adapté à cet objectif. Il fait part de la remarque de M. MAKHIJANI, qui souhaite qu'il soit bien précisé que la synthèse proposée a été rédigée par le CLIS. Il demande enfin à M. PIGUET si le CLIS peut utiliser des photos prises dans la niche du laboratoire, ce qui est accepté, en ajoutant des légendes.

Suite aux observations de MM. BABEL et PIGUET, quelques corrections sont apportées au texte. M. FLEURY précise qu'il reste opposé à ce que l'ANDRA puisse insérer sa réaction dans un document édité par le CLIS.

M. KAISER indique que Meuse Nature Environnement s'associe au texte fourni par l'AEMHM pour la Lettre. Sur ce point, M. FLEURY souhaiterait que la réaction de son association soit transmise à l'ensemble des membres du CLIS afin qu'ils puissent éventuellement s'y joindre, de même que la Lettre elle-même, pour qu'ils donnent leur accord.

Le bureau décide, par 6 voix contre 2 et une abstention, de ne pas envoyer, préalablement à sa diffusion, le projet de Lettre à l'ensemble des membres du CLIS (ce qui évitera notamment d'allonger les délais), et de donner la possibilité à M. FLEURY de contacter les membres susceptibles de s'associer à la réaction de l'AEMHM (réponse sous une semaine). M. le Préfet revient sur le contenu de la réaction : pour lui, la diffusion du rapport de l'IEER a été la plus objective possible (en particulier avec la mise en ligne sur le site internet du CLIS courant janvier). M. FLEURY précise que cette affirmation vise le contenu de la Lettre, non les moyens de diffusion du rapport lui-même.

## 3) Proposition de motion.

La proposition présentée par M. FERNBACH est ainsi rédigée :

« Le CLIS constate que la construction du laboratoire a pris un retard conséquent, entraînant l'impossibilité d'acquérir in situ l'ensemble des données nécessaires à l'achèvement du programme expérimental élaboré par l'ANDRA avant l'échéance prévue par la loi du 30/12/91 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

Il s'agit plus particulièrement des expérimentations se rapportant aux propriétés thermiques de la roche, à la diffusion des radioéléments et à l'étude de la zone endommagée par le creusement, qui seront mises en œuvre dans les galeries du laboratoire lorsque celles-ci seront réalisées.

Le CLIS estime, en tenant compte des conclusions d'une analyse critique qu'il a commandée, et des auditions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qu'il serait prématuré de se prononcer à partir des éléments recueillis jusqu'à fin 2005 sur la faisabilité d'un stockage géologique dans le secteur de Bure.

En conséquence, il demande au Parlement de ne pas prendre, en 2006, de décision autorisant un stockage, mais de décider la prolongation des recherches dans les trois voies définies par la loi de 1991. »

M. FLEURY présente une version amendée, demandant que la future loi décide l'arrêt des recherches sur la voie du stockage et la tenue d'un référendum d'initiative locale. Pour l'AEMHM, l'opposition claire sur la voie du stockage n'est pas compatible avec la prolongation des recherches sur cette voie. M. KAISER, qui avait proposé qu'une motion exigeant qu'aucune décision ne soit prise en 2006 soit adoptée, se joint à M. FLEURY, estimant qu'il est nécessaire d'aller plus loin : la loi de 1991 n'étant pas respectée à plus d'un titre, il faut suspendre les recherches, au moins jusqu'à une nouvelle loi.

M. le Préfet rappelle que la plénière a mandaté le bureau pour qu'il prépare un texte qui lui soit soumis. Le bureau, par 7 voix contre 2, adopte le projet de motion présenté par M. FERNBACH. Ce projet sera soumis aux membres du CLIS lors de la prochaine plénière, des amendements pouvant être proposés à cette occasion.

#### 4) Prochaine réunion plénière.

La date retenue par le bureau est le jeudi 23 juin 2005, à 17h00, à la Préfecture.

L'ordre du jour comportera l'adoption du programme d'activités 2005 et le budget correspondant, le débat sur la motion, une information sur la géothermie, le rapport de l'OPECST et la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ainsi qu'une intervention d'un représentant du CEA sur les axes 1 et 3 de la recherche sur la gestion des déchets radioactifs (séparation-transmutation, conditionnement-entreposage).

#### 5) Rapport de l'OPECST.

M. le Préfet estime que le rapport porte un jugement sévère pour le CLIS et pour son Président. Il relève cependant des inexactitudes et des prises de position surprenantes : remise en cause du poste de vice-président (alors que le ministère a donné son accord) ; conditions anormales de l'élection du premier vice-président (il s'agit sans doute du deuxième, et cette élection s'est déroulée de manière parfaitement régulière) ; nouveau vice-président plus représentatif des élus et de la population ; absence des parlementaires (pourtant spécialement invités, et alors que l'Assemblée Nationale saisie

depuis quelques mois n'a toujours pas désigné un second député) ; incidents de séance (faisant sans doute allusion à la présentation du 10<sup>ème</sup> rapport de la CNE, et à ce qu'il estime être l'expression des opposants, que l'on ne saurait empêcher, à condition que cela n'aille pas jusqu'aux insultes, MM. KAISER et FLEURY précisant que la réaction des opposants était passionnée mais jamais méprisante, et qu'une majorité des membres du CLIS avaient la même analyse du rapport de la CNE) ; modifications intempestives de l'ordre du jour (sans plus de précision) ; utilisation laxiste des fonds publics (alors qu'il a toujours veillé à faire respecter les règles en vigueur).

M. LHERITIER ajoute que les membres du CLIS sont mis en cause par ce rapport, notamment par la présentation qui est faite de la procédure ayant abouti au choix de l'IEER. Il se dit très choqué, de même que MM. FERNBACH pour qui l'investissement personnel de chacun est négligé, et FLEURY, qui indique que ces attaques contre le CLIS (qui est pour lui un exemple en terme de démocratie, chacun pouvant s'exprimer) l'incitent à y rester, à un moment où son association s'interroge sur l'utilité de sa participation. Pour M. KAISER, ce rapport est très condescendant à l'égard des populations locales. Il ajoute que les opposants au CLIS ne sont pas majoritaires, et que la soi-disant monopolisation du temps de parole n'est pas de leur fait. M. le Préfet constate d'ailleurs qu'aujourd'hui, les débats sont apaisés.

M. ALLEMEERSCH estime pour sa part que le rapport reflète le climat de tension dans lequel se déroulent les réunions plénières ou de bureau. Il souhaiterait que le CLIS s'investisse plus dans sa mission d'information des populations.

Suite à ces échanges, M. le Préfet demande aux membres du bureau quelle doit être la réaction du CLIS, en rappelant que les parlementaires ont une totale liberté d'expression. M. FERNBACH propose de répondre à MM. BATAILLE et BIRRAUX en relevant les inexactitudes. Pour M. FLEURY, il faudrait alors transmettre la réponse à l'ensemble des parlementaires, ou répondre via le site internet du CLIS. Pour M. LHERITIER, il serait intéressant de les recevoir à l'occasion d'une réunion de bureau.

Le bureau, par 6 voix contre 2 et 1 abstention, rejette le principe d'une réponse écrite. Il adopte, par 7 voix contre 2, la proposition d'inviter MM. BATAILLE et BIRRAUX pour la prochaine réunion de bureau. Suite à l'information donnée par Mme MALFAIT-BENNI, il leur sera proposé de venir le jeudi 12 mai 2005, puisqu'ils seront présents au Conseil Général de la Meuse l'après-midi.

#### 6) Questions diverses.

- COWAM 2 : la signature de la charte définissant les modalités de participation sera soumise à approbation lors du prochain bureau. Par ailleurs, M. FERNBACH indique que le groupe de travail 2 (Influence des acteurs locaux) s'est réuni comme prévu à la Préfecture ce jour-même, pour

examiner l'initiative du CLIS de soumettre le programme expérimental de l'ANDRA à évaluation (rappel du contexte, contenu, communication, réactions et prise en compte par les acteurs locaux). A cette occasion, M. FLEURY a présenté un historique de la démarche à partir d'extraits des comptes-rendus de bureau. Il suggère de renouveler cet exercice avec d'autres thèmes (réversibilité, état de référence sanitaire), afin de suivre l'évolution dans le temps des questions soulevées par le CLIS et des réponses qui sont apportées.

Suite à l'observation de M. ALLEMEERSCH, il est décidé que l'ANDRA commente ses réactions sur les recommandations faites par l'IEER lors du prochain bureau.

- CNDP : M. le Préfet précise que les ministres de l'industrie et de l'écologie ont saisi la CNDP afin qu'elle organise un débat public national et local sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs. La CNDP a désigné le président de la commission particulière, M. MERCADAL. Celui-ci a déjà pris des contacts en Meuse et en Haute-Marne pour préparer le débat, en rencontrant des élus et des représentants d'associations. Certains membres du CLIS seront donc amenés à le rencontrer et à évoquer la place du Comité dans le cadre du débat.

- Accompagnement économique : M. le Préfet tient à informer les membres du bureau qu'il a reçu du ministre de l'industrie une lettre de mission pour dresser un bilan de l'utilisation des fonds d'accompagnement et faire des propositions pour le développement économique, en mettant en place un groupe de travail. M. KAISER estime qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'un laboratoire, ne justifiant pas de compensation financière. Pour M. FLEURY, cette question est au contraire intéressante si elle permet d'évaluer l'impact d'un éventuel stockage.

7) Date et lieu du prochain bureau.

Si MM. BIRRAUX et BATAILLE répondent favorablement à l'invitation du CLIS, la prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 12 mai 2005, à 18h00, à la Préfecture. Sinon, une autre date sera recherchée.